



REFERENTIEL D'EVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien d'équipement d'aide à la personne

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEAP	RE	TP-01334	01	25/01/2019	29/01/2019	1/28

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Technicien d'équipement d'aide à la personne

Sigle du titre professionnel : TEAP

Niveau : 4 (cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 255r - Contrôle, essais, maintenance en électricité, électronique

Code(s) ROME : I1305, N4105, J1303

Formacode : 43479

Date de l'arrêté : 18/01/2019

Date de parution au JO de l'arrêté : 25/01/2019

Date d'effet de l'arrêté : 31/01/2019

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEAP	RE	TP-01334	01	25/01/2019	29/01/2019	3/28

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEAP	RE	TP-01334	01	25/01/2019	29/01/2019	4/28

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel TEAP

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	<p>Installer et mettre à disposition des équipements de maintien à domicile.</p> <p>Configurer et mettre à disposition un fauteuil roulant manuel</p> <p>Contrôler des équipements de maintien à domicile.</p> <p>Dépanner un équipement de maintien à domicile ou un fauteuil roulant manuel.</p> <p>Adapter et mettre à disposition un fauteuil roulant électrique.</p> <p>Dépanner les fauteuils roulants électriques.</p>	02 h 30 min	<p>La mise en situation professionnelle est constituée de cinq phases, toutes en présence du jury :</p> <p>Phase 1 : Installer et mettre à disposition un équipement de maintien à domicile ou un fauteuil roulant manuel : 30 minutes A partir d'un équipement de maintien à domicile ou d'un fauteuil roulant manuel, le candidat l'installe, le met en service, le règle et forme un bénéficiaire ou l'aidant de celui-ci.</p> <p>Phase 2 : Contrôler des équipements de maintien à domicile : 30 minutes A partir d'un équipement de maintien à domicile, le candidat réalise le contrôle en suivant les prescriptions du constructeur.</p> <p>Phase 3 : Dépanner un équipement de maintien à domicile ou un fauteuil roulant manuel : 30 minutes A partir d'un équipement de maintien à domicile ou d'un fauteuil roulant manuel présentant un dysfonctionnement, le candidat réalise le diagnostic, remet en état et réalise des essais de bon fonctionnement.</p> <p>Phase 4 : Adapter et mettre à disposition des fauteuils roulants électriques : 30 minutes A partir d'un fauteuil roulant électrique, le candidat l'adapte en prenant en compte les demandes du bénéficiaire et fait réaliser des essais par celui-ci.</p> <p>Phase 5 : Dépanner un fauteuil roulant électrique : 30 minutes A partir d'un fauteuil roulant électrique présentant un dysfonctionnement, le candidat réalise le diagnostic et propose une action corrective.</p>
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEAP	RE	TP-01334	01	25/01/2019	29/01/2019	5/28

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 50 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEAP	RE	TP-01334	01	25/01/2019	29/01/2019	6/28

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Mettre à disposition des équipements de maintien à domicile et des fauteuils roulants manuels.					
Installer et mettre à disposition des équipements de maintien à domicile.	<p>Les équipements sont installés et mis en service conformément aux recommandations du constructeur et aux consignes d'installation.</p> <p>La formation à l'utilisation et à la maintenance régulière est réalisée auprès du bénéficiaire et/ou de son aidant.</p> <p>Les informations transmises sont complètes, exactes et applicables.</p> <p>La bonne manipulation de l'équipement par le bénéficiaire et/ou par l'aidant est vérifiée.</p> <p>Les règles d'hygiène, de sécurité et de développement durable sont respectées.</p> <p>Les règles de gestes et postures sont respectées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Configurer et mettre à disposition un fauteuil roulant manuel	<p>Le fauteuil roulant assemblé est contrôlé.</p> <p>Le réglage du fauteuil roulant manuel est adapté.</p> <p>Les explications des spécificités sont données.</p> <p>Les consignes de sécurité sont données.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer la maintenance des équipements de maintien à domicile et des fauteuils roulants manuels.					
Contrôler des équipements de maintien à domicile.	<p>Les points de contrôles des différents équipements sont connus.</p> <p>Les essais de bon fonctionnement sont réalisés.</p> <p>Les contrôles prescrits par le constructeur sont réalisés.</p> <p>Les règles de matériovigilance sont respectées.</p> <p>Les éventuels défauts sont signalés.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEAP	RE	TP-01334	01	25/01/2019	29/01/2019	7/28

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Dépanner un équipement de maintien à domicile ou un fauteuil roulant manuel.	<p>Les tests et essais permettent de localiser l'élément défectueux.</p> <p>La dépose et la repose des ensembles et sous-ensembles sont réalisées en respectant l'intégrité de l'équipement.</p> <p>Les hypothèses de dysfonctionnement sont listées et hiérarchisées.</p> <p>Les outils utilisés sont adaptés.</p> <p>Les tests et essais de bon fonctionnement sont réalisés.</p> <p>Les règles d'hygiène, de sécurité et de développement durable sont respectées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mettre à disposition et assurer la maintenance des fauteuils roulants électriques.					
Adapter et mettre à disposition un fauteuil roulant électrique.	<p>Les adaptations réalisées sont conformes aux préconisations.</p> <p>Les tests et essais de bon fonctionnement sont réalisés.</p> <p>Les outils utilisés sont adaptés.</p> <p>Les règles d'hygiène, de sécurité et de développement durable sont respectées.</p> <p>Le fauteuil roulant électrique est opérationnel à l'issue de l'intervention.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépanner les fauteuils roulants électriques.	<p>Les tests et essais permettent de localiser l'élément défectueux.</p> <p>La dépose et la repose des ensembles et sous-ensembles sont réalisées en respectant l'intégrité de l'équipement.</p> <p>Le diagnostic des points sécurité est effectué.</p> <p>Les outils utilisés sont adaptés.</p> <p>L'environnement de travail est respecté.</p> <p>Les consignes d'hygiène et de sécurité sont respectées.</p> <p>Les tests et essais de bon fonctionnement sont réalisés.</p> <p>Le fauteuil roulant électrique est opérationnel à l'issue de l'intervention..</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant :					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEAP	RE	TP-01334	01	25/01/2019	29/01/2019	8/28

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer oralement (comprendre et s'exprimer)	Adapter et mettre à disposition un fauteuil roulant électrique.
	Configurer et mettre à disposition un fauteuil roulant manuel
	Contrôler des équipements de maintien à domicile.
	Installer et mettre à disposition des équipements de maintien à domicile.
Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service	Adapter et mettre à disposition un fauteuil roulant électrique.
	Configurer et mettre à disposition un fauteuil roulant manuel
	Installer et mettre à disposition des équipements de maintien à domicile.
Contrôler la conformité d'un produit ou d'un service	Adapter et mettre à disposition un fauteuil roulant électrique.
	Configurer et mettre à disposition un fauteuil roulant manuel
	Contrôler des équipements de maintien à domicile.
	Dépanner les fauteuils roulants électriques.
	Dépanner un équipement de maintien à domicile ou un fauteuil roulant manuel.
	Installer et mettre à disposition des équipements de maintien à domicile.

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre TEAP

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 50 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et de l'entretien final.

Un jury composé de deux membres peut observer et analyser la prestation de 2 candidats simultanément si leur sécurité est garantie : visibilité simultanée de ces candidats assurée par une proximité suffisante de leurs postes de travail.

Lors des phases 1, 3 et 4, un des membres du jury joue le rôle de bénéficiaire ou d'aidant d'un bénéficiaire.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEAP	RE	TP-01334	01	25/01/2019	29/01/2019	9/28

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Le jury peut être composé de responsables techniques ou de techniciens ou de technico-commerciaux spécialisés dans les équipements d'aide à la personne.

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEAP	RE	TP-01334	01	25/01/2019	29/01/2019	10/28



REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Technicien d'équipement d'aide à la personne

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEAP	RE	TP-01334	01	25/01/2019	29/01/2019	11/28

CCP

Mettre à disposition des équipements de maintien à domicile et des fauteuils roulants manuels.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Configurer et mettre à disposition un fauteuil roulant manuel Installer et mettre à disposition des équipements de maintien à domicile.	00 h 30 min	La mise en situation professionnelle se déroule en présence du jury : Installer et mettre en service des équipements de maintien à domicile ou un fauteuil roulant manuel : 30 minutes A partir d'un équipement de maintien à domicile ou d'un fauteuil roulant manuel, le candidat l'installe, le règle, le met en service et forme un bénéficiaire ou l'aidant de celui-ci.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		00 h 30 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEAP	RE	TP-01334	01	25/01/2019	29/01/2019	13/28

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Mettre à disposition des équipements de maintien à domicile et des fauteuils roulants manuels.

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle. Un jury composé de deux membres peut observer et analyser la prestation de deux candidats simultanément si leur sécurité est garantie : visibilité simultanée des deux candidats assurée par une proximité suffisante de leurs postes de travail.

Un membre du jury joue le rôle de bénéficiaire ou d'aidant de celui-ci.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Le jury peut être composé de responsables techniques ou de techniciens ou de technico-commerciaux spécialisés dans les équipements d'aide à la personne.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEAP	RE	TP-01334	01	25/01/2019	29/01/2019	14/28

CCP

Assurer la maintenance des équipements de maintien à domicile et des fauteuils roulants manuels.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Contrôler des équipements de maintien à domicile. Dépanner un équipement de maintien à domicile ou un fauteuil roulant manuel.	01 h 00 min	La mise en situation professionnelle est constituée de deux phases, toutes en présence du jury : Phase 1 : Contrôler des équipements de maintien à domicile : 30 minutes A partir d'un équipement de maintien à domicile, le candidat réalise le contrôle en suivant les prescriptions du constructeur. Phase 2 : Dépanner un équipement de maintien à domicile ou un fauteuil roulant manuel : 30 minutes A partir d'un équipement de maintien à domicile ou d'un fauteuil roulant manuel présentant un dysfonctionnement, le candidat réalise le diagnostic, remet en état et réalise des essais de bon fonctionnement.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		01 h 00 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEAP	RE	TP-01334	01	25/01/2019	29/01/2019	15/28

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assurer la maintenance des équipements de maintien à domicile et des fauteuils roulants manuels.

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle

Un jury composé de deux membres peut observer et analyser la prestation de deux candidats simultanément si leur sécurité est garantie : visibilité simultanée des deux candidats assurée par une proximité suffisante de leurs postes de travail.

Lors de la phase 2, un membre du jury joue le rôle de bénéficiaire ou d'aidant de celui-ci.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Le jury peut être composé de responsables techniques ou de techniciens ou de technico-commerciaux spécialisés dans les équipements d'aide à la personne.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEAP	RE	TP-01334	01	25/01/2019	29/01/2019	16/28

CCP

Mettre à disposition et assurer la maintenance des fauteuils roulants électriques.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Adapter et mettre à disposition un fauteuil roulant électrique. Dépanner les fauteuils roulants électriques.	01 h 00 min	La mise en situation professionnelle est constituée de deux phases, toutes en présence du jury : Phase 1 : Adapter et mettre en service des fauteuils roulants électriques : 30 minutes A partir d'un fauteuil roulant électrique, le candidat l'adapte en prenant en compte les demandes du bénéficiaire et fait réaliser des essais par celui-ci. Phase 2 : Réaliser la maintenance des fauteuils roulants électriques : 30 minutes A partir d'un fauteuil roulant électrique présentant un dysfonctionnement, le candidat réalise le diagnostic et propose une action corrective.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		01 h 00 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEAP	RE	TP-01334	01	25/01/2019	29/01/2019	17/28

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Mettre à disposition et assurer la maintenance des fauteuils roulants électriques.

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle. Un jury composé de deux membres peut observer et analyser la prestation de deux candidats simultanément si leur sécurité est garantie : visibilité simultanée des deux candidats assurée par une proximité suffisante de leurs postes de travail.

Lors de la mise en situation, un des membres du jury joue le rôle de bénéficiaire.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Le jury peut être composé de responsables techniques ou de techniciens ou de technico-commerciaux spécialisés dans les équipements d'aide à la personne.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEAP	RE	TP-01334	01	25/01/2019	29/01/2019	18/28

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Technicien d'équipement d'aide à la personne

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Cinq zones séparées, permettant de garantir la confidentialité des échanges. Chaque zone est équipée d'une prise 230 V - 16 A.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Chaque zone doit être suffisamment éclairées et dégagées pour permettre la libre circulation des candidats et du jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEAP	RE	TP-01334	01	25/01/2019	29/01/2019	19/28

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Zone 1 : pour l'installation et la mise en service des équipements de maintien à domicile ou de fauteuils roulants manuels.	1	Sans objet
	1	Zone 2 : pour le contrôle des équipements de maintien à domicile.	1	Sans objet
	1	Zone 3 : pour le dépannage d'un équipement de maintien à domicile ou d'un fauteuil roulant manuel.	1	Sans objet
	1	Zone 4 : pour l'adaptation et la mise en service des fauteuils roulants électriques.	1	Sans objet
	1	Zone 5 : pour la maintenance des fauteuils roulants électriques.	1	Sans objet
Machines	1	Fauteuil roulant à propulsion manuel avec dossier inclinable et bascule d'assise, répondant aux normes en vigueur.	1	Sans objet
	1	Fauteuil roulant électrique de type "Assise Adaptée 1" répondant aux normes en vigueur.	1	Sans objet
	1	Lit médicalisé avec télécommande pour la hauteur, le relèvement buste et la plicature, équipé de barrières amovibles et d'une potence répondant aux normes en vigueur.	1	Sans objet
	1	Matelas anti-escarre à air.	1	Sans objet
	1	Lève-personne sur roues, avec télécommande et harnais, répondant aux normes en vigueur.	1	Sans objet
	1	Verticalisateur avec télécommande répondant aux normes en vigueur.	1	Sans objet
Outils / Outillages	1	Caisse à outils de type électromécanicien de maintenance.	1	Une par zone de travail
	1	Console de programmation adaptée au fauteuil roulant électrique ou ordinateur équipé du logiciel du constructeur du fauteuil roulant électrique.	1	Sans objet
	1	Testeur de sécurité électrique pour dispositif médical.	1	Sans objet
Équipements	1	Charge d'essais adaptée au lève-personne avec son système de raccordement au fléau.	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEAP	RE	TP-01334	01	25/01/2019	29/01/2019	20/28

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Harnais thoracique de maintien avec 4 points de fixation.	1	Sans objet
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Paire de gants de protection anti-coupure.	1	Sans objet
	1	Paire de gants de protection électrique classe 00.	1	Sans objet
Documentations	1	Documentation technique complète de tous les équipements utilisés dans les zones de travail.	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEAP	RE	TP-01334	01	25/01/2019	29/01/2019	21/28

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEAP	RE	TP-01334	01	25/01/2019	29/01/2019	23/28

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEAP	RE	TP-01334	01	25/01/2019	29/01/2019	25/28

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

